

Pour quoi faire ?

La Junior Association permet à des jeunes de moins de 18 ans de s'organiser et de mettre en œuvre leurs projets.* Elle permet de se regrouper et de fonctionner, telle une association loi 1901.

L'idée est simple : il s'agit de garantir aux jeunes des droits similaires aux associations déclarées en préfecture. C'est le Réseau National qui va fournir le cadre juridique nécessaire pour qu'ils puissent mettre en œuvre leur projet collectif.

* 16 ans c'est l'âge légal pour prendre des responsabilités associatives. La JA est une bonne alternative avant 16 ans, ou après, pour sécuriser et faciliter la gestion.



Les

Juniors

associations

Où t'informer ?

<https://juniorassociation.org/>

[et ici](#)

Des exemples d'actions

[Ici](#)

Pour quels bénéfices ?

Découvrir les responsabilités associatives en bénéficiant de :

- une assurance qui couvre tous les problèmes liés à la responsabilité civile des mineur.e.s
- la possibilité d'ouvrir un compte, grâce à un partenariat établi avec un établissement bancaire
- un accompagnement, en permettant aux jeunes d'accéder à des informations ou des conseils utiles sur les démarches qu'ils.elles entreprennent et en mettant l'expérience et le savoir-faire, les réseaux des membres fondateurs à leur disposition.

Pour qui ?

Tout groupe de jeunes de 11 à 18 ans afin de mettre en place des projets dans une dynamique associative souple. Une Junior Association peut accepter des jeunes majeurs (de 18 à 20 ans), s'ils et elles constituent moins de la moitié des membres, et s'ils et elles ne sont pas ses représentants, représentantes.

Des témoignages

[Retrouve des témoignages d'élèves ici](#)

